

Image not found or type unknown



Participation et congé de reclassement suite PSE

Par **liaveo**, le **02/04/2020** à **12:57**

Bonjour,

Licencié en decembre 2019 , mon ancien employeur refuse de me verser la participation 2019 au motif que je n'étais pas présente, que mon contrat de travail était suspendu pendant les mois de congés de reclassement (ce dernier allait au delà du préavis).

il motive par :

Participation composée de 2 parts :

- une part individuelle uniforme , proratisée par le taux de présence emploi
- une part hierarchisée proportionnelle à la base de la répartition calculée à partir du brut SS.

Selon moi, je restais salarié jusqu'à la fin du congé de reclassement et donc je peux prétendre a la participation.

Merci de votre réponse